

Charte d'engagement écoresponsable



Année 2025

Office de Tourisme

Tel :

Site web :

Adresse mail :

Charte d'engagement écoresponsable 2025

De la démarche à la charte

Le développement durable apparaît aujourd'hui comme un impératif. Mettre en adéquation notre image nature, nos pratiques et savoir-faire, notre offre touristique est un objectif que nous poursuivons collectivement depuis quelques années, conscients et soucieux de notre environnement et de notre cadre de vie.

Sur la base d'une première expérience écotourisme initiée sur la Communauté de communes du Seignanx en 2008, le Pays Adour Landes Océanes en partenariat avec les intercommunalités, les offices de tourisme et des prestataires touristiques, s'est donné pour objectif de diffuser ces enjeux, partager ces objectifs et coconstruire cette démarche. C'est ainsi que la Charte tourisme durable, après des journées d'échanges, de formation et d'accompagnement avec des professionnels du tourisme, de l'environnement et des collectivités, a vu le jour en 2012. Régulièrement actualisée, elle se nomme aujourd'hui Charte d'engagement écoresponsable.

Cette charte s'adresse à tous les acteurs touristiques qui exercent leur métier avec le souci de préserver durablement les espaces naturels et le cadre de vie local. Elle participe d'un réseau d'acteurs souhaitant s'engager collectivement et de concert pour coconstruire et accompagner cette dynamique du tourisme durable sur le territoire.

De la charte à la candidature

Dans un souci de simplification, ce document, mettant en avant la charte, a une quintuple vocation.

Il permet, par un système de cases à cocher :

-  La mise en avant des critères de la charte
-  L'autodiagnostic des structures quant à ces critères
-  Le diagnostic partagé lors de la visite sur place accompagné du référent du territoire à minima
-  La candidature à la charte qui sera analysée par le Groupe Tourisme
-  La signature par les parties prenantes d'un seul et même document d'engagement.

Pour candidater à cette charte et s'engager dans cette démarche, plusieurs étapes peuvent être mises en avant :

-  Mise en relation et explication par le référent local, l'office de tourisme, de la démarche
-  Autodiagnostic du candidat potentiel via ce document
-  Visite et diagnostic sur place par le référent local à minima et le coordinateur
-  Montage du dossier entre le candidat et le référent
-  Présentation de la candidature en Atelier Tourisme durable puis en Groupe Tourisme pour validation
-  Retour auprès du candidat et signature par les trois parties prenantes de ce document dans le cadre de la validation
-  Mise à disposition des outils de sensibilisation et de communication par le référent local.

Charte d'engagement écoresponsable 2025

ENGAGEMENTS DES PRESTATAIRES

Cette charte s'adresse aux acteurs touristiques qui exercent leur métier avec le souci de préserver durablement les espaces naturels et le cadre de vie local.

Elle a pour objet de permettre à chacun d'être sensibilisé et accompagné dans cette démarche afin d'inscrire le développement durable dans sa pratique professionnelle.

Cette charte est animée par un référent local, l'office de tourisme, qui assure le relais de l'information sur la démarche tourisme durable, le suivi et la communication, en lien avec l'intercommunalité et le Pays Adour Landes Océanes. Elle fera l'objet d'une évaluation tous les 3 ans, avec un suivi auprès du prestataire engagé.

En signant cette charte, le prestataire s'engage à :

-  Respecter les critères de la charte listés ci-après,
-  Transmettre la preuve des engagements au référent local,
-  Participer à la promotion d'un tourisme durable sur le territoire : valoriser son engagement dans sa communication interne et externe,
-  Faire partie d'un réseau et partager son expérience : participer aux rencontres et actions d'information, de sensibilisation ou formations liées au Tourisme Durable.

CONTREPARTIE DES PARTENAIRES

Les Offices de Tourisme, les intercommunalités et le Pays Adour Landes Océanes, s'engagent conjointement à contribuer au développement d'un tourisme durable.

Le PETR-Pays Adour Landes Océanes s'engage à :

-  Coordonner et accompagner la démarche en lien avec les référents locaux et les partenaires
-  Animer un réseau d'échanges au travers de l'Atelier « Tourisme Durable »
-  Fournir une attestation de diagnostic éco-responsable sur la base de ce document
-  Fournir un kit de sensibilisation et de communication permettant d'afficher son engagement ou d'être accompagné : logo, site internet, rencontres, ateliers, formations...
-  Recenser les actions menées par les partenaires
-  Réaliser un bilan pluriannuel de la démarche et proposer des améliorations éventuelles.

En lien avec les partenaires, l'Office de tourisme s'engage à être le référent local de la démarche, et propose les services suivants aux signataires :

-  Assurer le suivi et l'accompagnement des prestataires engagés
-  Mettre à disposition des ressources (outils pratiques, outils de sensibilisation, de communication...)
-  Communiquer sur la démarche pour donner de la visibilité aux acteurs engagés.

Charte d'engagement écoresponsable 2025

SIGNATURE DES PARTENAIRES

Coordonnées du coordinateur

Pays Adour Landes Océanes - PETR

A Saint Vincent de Tyrosse

Tel : 05 58 57 41 40

Courriel de la personne en charge du suivi : claire.rouchaleou@pays-alo.fr

Coordonnées du référent

Office de Tourisme / Intercommunalité :

Ville / Territoire communautaire :

Tel :

Courriel :

Coordonnées du signataire

Raison sociale (professionnels) :

Nom :

Prénom :

Ville :

Tel :

Courriel :

Fait à :

Le :

Pour le coordinateur

Le Pays Adour Landes Océanes – PETR

La Présidente

Pour le référent local

L'Office de tourisme ou l'EPCI

Le Président / le responsable

Pour le prestataire,

Le gérant / le responsable

Charte d'engagement écoresponsable 2025

LES CRITÈRES : Les signataires s'engagent à

✓ Acheter éco-responsable et local

- 1/ Favoriser des prestataires et des fournisseurs écoresponsables et/ou locaux
- 2/ Préférer des produits éco-labellisés ou alternatifs moins nocifs pour l'environnement
- 3/ Nouer des relations durables et équilibrées avec ses partenaires

✓ Réduire la consommation d'énergie

- 4/ Acheter ou remplacer les équipements électriques par des appareils de classe A ou des équipements de basse consommation
- 5/ Opter pour une utilisation raisonnée des appareils électriques
- 6/ Favoriser le recours aux énergies renouvelables

✓ Favoriser la biodiversité

- 7/ Limiter l'entretien des espaces verts, et si nécessaire utiliser des produits écolabellisés ou des traitements alternatifs, sans pesticide
- 8/ Utiliser des espèces végétales locales pour les futures plantations, et/ou mettre en place des outils pour favoriser la biodiversité

✓ Préserver la ressource en eau

- 9/ Préserver la qualité de l'eau en ne déversant aucun produit nocif dans le réseau d'évacuation ou les espaces naturels, et en limitant au strict nécessaire les produits dangereux
- 10/ Réduire la consommation d'eau et installer des économiseurs d'eau adaptés aux usages avec réducteurs de débit (<8litres / minute) pour la robinetterie

✓ Diminuer la production de déchets

- 11/ Installer ou indiquer un tri sélectif des déchets facilement accessible y compris des déchets dangereux
- 12/ Préférer des produits limitant la production de déchets et/ou facilement recyclables

✓ Limiter la pollution numérique

- 13/ Optimiser la gestion des courriers électroniques
- 14/ Optimiser la gestion des données numériques

✓ Sensibiliser à cette démarche

- 15/ Informer la clientèle, le personnel et les partenaires de la démarche tourisme durable
- 16/ Valoriser le réseau des acteurs chartés tourisme durable auprès de la clientèle et des acteurs locaux
- 17/ Transmettre son savoir et/ou mettre à disposition de la documentation sur l'offre nature locale et les mobilités auprès des clients
- 18/ Favoriser les rencontres et la concertation
- 19/ Faciliter l'accès au séjour et à l'offre pour tous

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ *Initier des actions solidaires*

20/ Apporter son soutien à des projets locaux d'utilité sociale et/ou d'intérêt collectif

21/ Avoir mis en place des actions solidaires pour soutenir certains publics

✓ *Améliorer la qualité de vie au sein de la structure / Amorcer une démarche RSE*

22/ Bénéficier d'un cadre de fonctionnement et le respecter

23/ Favoriser l'implication et la montée en compétences des personnels

24/ Respecter et mettre en œuvre des principes d'égalité et d'équité

25/ S'engager et piloter la démarche tourisme durable

Charte d'engagement écoresponsable 2025

DIAGNOSTIC de votre activité

Les critères de la charte sont déclinés ci-après par actions et propositions de pratiques.

Ce document, une fois complété, permet ainsi **de bénéficier d'un état des lieux de votre activité par rapport aux engagements de la charte, à un instant donné**. Il peut ainsi être utilisé pour un autodiagnostic, un diagnostic réalisé sur place et partagé, et ainsi comme dossier de candidature à la charte.

Il permettra également d'avoir un suivi de cette démarche dans son ensemble, dans le cadre d'un échange annuel.

Merci de compléter ce formulaire, de cocher les cases pour lesquelles les critères sont réalisés et d'apporter vos précisions complémentaires.

✓ Informations générales :

Date (jour/mois/année) du diagnostic : / / 2025

Nom de la structure :

Préciser le secteur d'activités (hébergement, activité de loisirs, restaurant...) :

Nom du propriétaire ou du gérant :

Adresse de la structure concernée :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Référent de la structure en charge de ce dossier :

Téléphone du référent (si différent) :

Courriel du référent :

Nombre de salariés dans la structure (hors saison/haute saison) :

(Si la structure est un meublé de tourisme, indiquer 1 personne)

Si vous êtes un hébergement, nombre de lits :

Nombre de nuitées ou de visites sur une année (préciser par exemple l'année) :

Le taux de fréquentation de votre activité est suivi au *(quotidien, toutes les semaines, mensuellement, annuellement... et selon les saisons)* :

Votre structure est-elle déjà engagée dans une démarche de labellisation ? Merci de préciser laquelle.

.....

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ Acheter éco-responsable et local

N°	Critères et sous-critères	Position actuelle	Remarques
1	Favoriser des prestataires et des fournisseurs écoresponsables et/ou locaux		
	A - Prestataires locaux situés sur le territoire des Landes et insistant sur leur ancrage dans le circuit court ou le circuit de proximité : commerçants, artisans (boulangerie, boucherie), producteurs (bienvenue à la ferme, accueil paysan, visite d'exploitations agricoles, vente directe, possibilité de vendre les produits des agriculteurs dans les hébergements), ostréiculteurs, pêcheurs, fabricants de produits non alimentaires de façon artisanale, prestataires de loisirs... Mise en avant des commerces, producteurs locaux et des activités s'exerçant dans le milieu naturel ou de façon artisanale. Mise en avant de la provenance des matières premières, des exploitations, du savoir-faire local, des légumes et fruits de saison. Pour aller plus loin : https://librairie.ademe.fr/ged/7331/calendrier-fruits-legumes-de-saison.pdf	☐ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	<i>Indiquer le Top 5 de vos fournisseurs/prestataires écoresponsables et/ou locaux en indiquant leurs coordonnées complètes</i>
	B - Prestataires répondant à une démarche écoresponsable (ex : écolabel européen...) ou offrant des produits faisant l'objet d'un label (Bio, commerce équitable...).	☐ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
2	Préférer des produits écolabellisés ou alternatifs moins nocifs pour l'environnement		
	A - Produits d'entretien tels que les savons, produits vaisselle, nettoyants surfaces, WC, vitres.... (Ex : produit naturel, produit fabriqué maison, produit écolabellisé...). Pour aller plus loin : http://raffa.grandmenage.info/public/pdf/version-ecran-prud.pdf	☐ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Produits papier, carton : Papier, enveloppes, chemises... en papier recyclé (NF environnement) ou PEFC...	☐ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	C - Matériel informatique ou téléphonique reconditionné, équipement informatique labellisé « Energy Star »...	☐ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
3	Nouer des relations durables et équilibrées avec ses partenaires		
	A – Relations partenariales et/ou contractuelles durables et équilibrées (dans une logique d'équité, de pérennité, de stabilité, de fidélité... et non la recherche incessante d'un prix)	☐ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	Autres à préciser / Pour aller plus loin sur la notion de « consommer responsable » : https://librairie.ademe.fr/ged/1520/guide-pratique-consommer-responsable.pdf Pour aller plus loin sur l'indice de réparabilité ou l'indice de durabilité : https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tout-savoir-indice-reparabilite#		
		☐ Conforme ☐ En cours	

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ Réduire la consommation d'énergie

N°	Critères et sous-critères	Position actuelle	Remarques
4	Acheter ou remplacer les équipements électriques par des appareils de classe A ou des équipements de basse consommation		
	A - Remplacement des équipements électriques en panne par des appareils de classe A minimum ou de basse consommation	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Remplacement des ampoules usagées par des LED. Pour aller plus loin : https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/decoration/comment-choisir-ampoules	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
5	Opter pour une utilisation raisonnée des appareils électriques		
	A - Extinction des appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés (ne pas mettre en veille)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Programmation d'un seuil à ne pas dépasser (climatisation, température de l'eau pour les douches des hébergements, pour la piscine...) ou via des détecteurs de présence	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	C - Eclairage extérieur limité la nuit (possibilité d'éclairage automatique pour optimiser l'utilisation et dans le respect de la faune et flore) ou via des détecteurs de présence. Remarque : selon la réglementation applicable notamment dans l'HPA.	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
6	Favoriser le recours aux énergies renouvelables		
	A – Installation d'équipements pour des énergies renouvelables (ex : investissements de type chauffe-eau solaire- panneau solaire thermique, panneaux photovoltaïques assurant une production d'électricité, poêles aux bois bûche ou granulés, pompes à chaleur dont chauffes eaux thermodynamiques...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B – Développement de relations partenariales et/ou contractuelles pour le recours à des énergies renouvelables (ex : label VertVolt lancé par l'Ademe https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt ...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	Autres à préciser / Pour aller plus loin : https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/economies-denergie-deau/20-solutions-reduire-consommation-delectricite https://librairie.ademe.fr/ged/7232/EXE_231127_ADEME_GuidePP_ReducireFactureElectricite_MajOct23_WEB_1_.pdf		
		☐ Conforme ☐ En cours	

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ Favoriser la biodiversité

N°	Critères et sous-critères	Position actuelle	Remarques
7	Limitier l'entretien des espaces verts, et si nécessaire utiliser des produits écolabellisés ou des traitements alternatifs, sans pesticide		
	A - Paillage des massifs, désherbage manuel ou thermique	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Utilisation d'engrais naturels, connaissance et respect de la liste des produits	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	C - Mise en place d'un carré de biodiversité (gestion différenciée des espaces verts)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	D – Utilisation dans la mesure du possible du compost issu des biodéchets	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
8	Utiliser des espèces végétales locales pour les futures plantations, et/ou mettre en place des outils pour favoriser la biodiversité (dans les exemples : espaces diversifiés, installation d'abris pour la faune...)		
	A - Espèces végétales locales, espaces diversifiés, prairie fleurie	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Ne pas planter d'espèces invasives (la liste est accessible via ce lien en page 71, 73, 75, 77 : https://obv-na.fr/ofsa/ressources/5_ref_eee/CBNSA_2022-Liste_hierarchisee_PEE_NA_v1.0.pdf)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	C - Installation d'abris pour la faune	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	Autres à préciser / Pour aller plus loin : https://www.jardiner-autrement.fr/ ; https://librairie.ademe.fr/ged/1811/guide-pratique-moins-produits-toxiques.pdf		
		☐ Conforme ☐ En cours	

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ Préserver la ressource en eau

N°	Critères et sous-critères	Position actuelle	Remarques
9	Préserver la qualité de l'eau en ne déversant aucun produit nocif dans le réseau d'évacuation ou les espaces naturels et en limitant au strict nécessaire les produits dangereux		
	A - Sensibilisation des équipes et des clients (affichage, livret accueil...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
10	Réduire la consommation d'eau et installer des économiseurs d'eau adaptés aux usages avec réducteurs de débit (<8litres / minute) pour la robinetterie.		
	A - Installation de mousseurs aux robinets (<8 litres/mn)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Installation d'un réducteur d'eau (WC)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	C - Installation d'un récupérateur d'eau extérieur	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	D - Arrosage goutte à goutte, arrosage raisonné, possible utilisation de l'eau de pluie	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	Autres à préciser / Pour aller plus loin : https://librairie.ademe.fr/ged/6804/guide-eau-energie-economies-50-trucs-astuces.pdf ; https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1805-moins-de-produits-toxiques-9791029709272.html https://www.cieau.com/connaître-leau/la-pollution-de-leau/pollution-ressource-eau-comment-reduire/ https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/protection-de-la-ressource-en-eau-utilisee-pour-la-production-d-eau-potable https://www.sydec40.fr/Nos-competences/Espace-eau-et-assainissement		
		☐ Conforme ☐ En cours	

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ Diminuer la production de déchets

N°	Critères et sous-critères	Position actuelle	Remarques
11	Installer ou indiquer un tri sélectif des déchets facilement accessible y compris des déchets dangereux		
	A - Le papier, le verre, le plastique, le carton... sont triés.	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Installation de poubelles de tri (papier, carton, verre...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	C - Installation d'un composteur et/ou mise en place d'une collecte séparée pour les biodéchets. Pour aller plus loin, consulter : https://ademe.typepad.fr/files/guide_ademe_compostage_domestique.pdf	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	D - Dépôt des produits dangereux (encres, piles, électroniques...) en déchetterie. Pour aller plus loin : https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204406	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
12	Préférer des produits limitant la production de déchets et/ou facilement recyclables		
	A - Limiter l'utilisation d'appareils à piles et/ou à piles rechargeables	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B – Favoriser l'usage de contenants réutilisables et emballages recyclables (ex : carafes, verres non jetables, cabas, panier...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	Autres à préciser / Pour aller plus loin, consulter le guide : https://librairie.ademe.fr/ged/1813/guide-pratique-que-faire-dechets.pdf?modal=false		
		☐ Conforme ☐ En cours	

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ Limiter la pollution numérique

N°	Critères et sous-critères	Position actuelle	Remarques
13	Optimiser la gestion des courriers électroniques		
	A - Nettoyage régulier des boîtes mails au sein de la structure (supprimer les mails inutiles, les spams, vider votre corbeille numérique...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Désabonnement des newsletters non lues	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
14	Optimiser la gestion des données numériques		
	A – Utilisation de favoris / raccourcis, recherche web plus responsable (avec des mots clefs précis dans une logique du plus court chemin) et/ou utilisation des moteurs de recherche plus éthiques (Qwant, Duck Duck Go...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Utilisation du cloud de manière modérée (ex : trier et stocker le nécessaire, stocker plutôt sur disque dur externe ou ordinateur...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
Autres à préciser / Pour aller plus loin : https://cnm.fr/wp-content/uploads/2021/08/ademe_guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf			
		☐ Conforme ☐ En cours	

✓ Sensibiliser à cette démarche

N°	Critères et sous-critères	Position actuelle	Remarques
15	Informier la clientèle, le personnel et les partenaires de la démarche tourisme durable		
	A - Information sur les actions engagées en faveur du tourisme durable sur le site internet et/ou le réseau social de la structure et/ou par la mise à disposition de documentation	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B – Sensibilisation orale, diffusion et mise à disposition de documents sur la démarche tourisme durable auprès du personnel (ex : charte, classeur, livret d'accueil du personnel, dossier numérique...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
16	Valoriser le réseau des acteurs chartés tourisme durable auprès des clientèles et acteurs locaux		
	A – Mise en avant des partenaires engagés dans la démarche tourisme durable (lien sur les sites internet, documentation à disposition sur les structures engagées...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B – Participation aux actions de valorisation des partenaires (ex : offices de tourisme, pays...) pour mettre en avant la démarche et le réseau	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	

Charte d'engagement écoresponsable 2025

17	Transmettre votre savoir et/ou mettre à disposition de la documentation sur l'offre nature locale et les mobilités auprès des clients	
	A - Information sur l'environnement local (faune, flore, milieux naturels), l'offre nature de proximité (sentiers de randonnées, pistes cyclables, sites, réserves naturelles...), l'offre culturelle et locale (artisanat, manifestations locales...); mise à disposition d'ouvrages, livres, magazines « nature » et/ou « écoresponsable » et/ou « locaux »	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
	B - Information sur les transports en commun, loueurs de vélos, pistes cyclables à proximité (voire propositions de circuits possibles) en vue de favoriser les mobilités douces pour accéder à l'offre durant le séjour	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
	C - Liens vers la page dédiée à l'écoresponsabilité des sites internet des offices de tourisme et/ou vers des sites spécifiques (ex : https://www.tourisme-durable.org , https://www.tourisme-responsable.org , https://www.ecolabel.be , https://www.laclefverte.org/ , https://www.francetourismedurable.gouv.fr/fr/carte-du-tourisme-durable ...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
	D - Développement de l'expérience client en mettant en avant le patrimoine local (ex : pour les services de restauration, proposition de spécialités, recettes locales, produits identitaires, panier pique-nique local; goodies locaux offerts, panier de bienvenue dans les hébergements...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
18	Favoriser les rencontres et la concertation	
	A - Participation aux rencontres des collectivités locales (commune, intercommunalité...) en lien avec l'activité touristique locale et le tourisme durable	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
	B - Limitation de la taille du groupe lors de visites-activités-sorties pour favoriser la rencontre entre acteurs (visiteurs-habitants-acteurs économiques ou touristiques...) et préserver les sites naturels (impacts des flux denses)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
	C - Proposer et valoriser des animations sur la thématique à destination d'un jeune public (sensibilisation, ateliers proposés aux enfants et/ou familles, visites guidées sur le terrain, possibilité de kit pédagogique ou de communication pour les enfants - dessins, affiches, jeux, cartes ludiques, matériels adaptés ...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
19	Faciliter l'accès au séjour et à l'offre pour tous	
	A - Faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel et/ou mental	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
	B - Faciliter l'accès au plus grand nombre par une ou des actions spécifiques (grille tarifaire adaptée, partenariat avec des associations, chèques vacances acceptés...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
	C - Faciliter l'accès à l'offre pour les habitants du territoire (ex : portes ouvertes, tarif préférentiel...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable
	Autres à préciser	
		☐ Conforme ☐ En cours

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ Initier des actions solidaires

N°	Critères et sous-critères	Position actuelle	Remarques
20	Apporter son soutien à des projets locaux d'utilité sociale et/ou d'intérêt collectif		
	A - Dons à des structures d'utilité sociale et/ou d'intérêt collectif de manière régulière (ex : don financier, don en nature... par la structure)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B - Soutien financier, matériel ou humain sur des projets locaux d'intérêt collectif ou d'utilité sociale en tant que structure ou personne (ex : nettoyage des plages, préservation du patrimoine...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
21	Avoir mis en place des actions solidaires pour soutenir certains publics		
	A - Mise en place d'une action à destination de salariés saisonniers de la structure ou du territoire (ex : hébergement, prêt de vélos pour venir travailler, tarif préférentiel sur une activité...).	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	Autres à préciser		
		☐ Conforme ☐ En cours	

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ Améliorer la qualité de vie au sein de la structure (Amorcer une démarche RSE)

N°	Critères et sous-critères	Position actuelle	Remarques
22	Bénéficier d'un cadre de fonctionnement et le respecter		
	A – Mise à disposition et connaissance du cadre de fonctionnement de la structure (ex : statuts pour les entreprises ou associations, document relatif au fonctionnement, règlement intérieur, document cadre...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B – Respect et mise en œuvre de ce fonctionnement en interne	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
23	Favoriser l'implication et la montée en compétences des personnels		
	A – Proposer un plan de formation ou des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B – Mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur plusieurs années	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	C – Proposer des actions et des outils permettant l'engagement et l'implication des personnels dans le développement de la stratégie de la structure (ex : journée dédiée, groupe de travail mis en place...)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
24	Respecter et mettre en œuvre des principes d'égalité et d'équité		
	A – Respect des principes d'égalité et d'équité salariales entre les femmes et les hommes au sein de la structure ; Mise en œuvre d'actions de lutte contre les discriminations et l'ensemble des formes de harcèlement ; Proposition de conditions de travail favorables, au-delà des prérequis minimaux imposés par le droit du travail...	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
25	S'engager et Piloter la démarche tourisme durable		
	A - Identifier un référent de la démarche tourisme durable au sein de votre structure.	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	B – Réalisation d'un diagnostic via cet outil charte, définition et mise en œuvre des actions en la matière	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	C – Mise en place et suivi d'indicateurs de mesure des engagements en matière de tourisme durable avec possibilité de partage et d'affichage (proposition en annexe)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	D – Mesure et évaluation de la satisfaction clients quant à l'offre et à la démarche engagée en matière de tourisme durable	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	F – Avez-vous calculé votre empreinte carbone ? (ex : https://nosgestesclimat.fr/ ; https://impactco2.fr/outils)	☒ Conforme ☐ En cours ☐ Non conforme ☐ Non applicable	
	Autres à préciser / Pour aller plus loin :		
	https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-ecoresponsable-au-bureau.pdf	☐ Conforme ☐ En cours	

Charte d'engagement écoresponsable 2025

✓ Actions complémentaires

Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer ci-dessous les actions complémentaires que vous avez initié, mises en place ou réalisées dans le cadre de votre démarche durable et ne correspondant pas aux critères mentionnés en amont. Elles pourront apporter une valeur ajoutée à votre candidature mais aussi au réseau des structures engagées.

Mes actions complémentaires	

✓ Remarques

Si les rubriques en supra ne vous ont pas permis d'indiquer certains éléments, vous pouvez mentionner ci-dessous toutes remarques particulières concernant vos engagements dans le cadre de la démarche tourisme durable.

--	--

Cases à cocher	Nombre total
Nombre total de critères :	25
Nombre total de sous-critères :	63
Nombre de critères applicables pour la structure :	
Cases cochées par la structure lors de ce diagnostic :	
☐ Conforme	
☐ En cours	
☐ Non conforme	
☐ Non applicable	
Projet et/ou action complémentaires précisés :	
Taux de conformité : (Critères conformes + critères en cours + nb d'actions complémentaires) / (nb de critères applicables à la structure + nb d'actions complémentaires) X 100	

Remarque : Il est préconisé pour devenir charté tourisme durable de bénéficier d'un taux de conformité de 80% sur les critères et sous-critères applicables.

Afin de définir vos indicateurs personnalisés, il est important de rédiger en amont votre politique en matière d'écoresponsabilité.

Si vous souhaitez mettre en place un outil de mesure pour suivre vos consommations, vous pouvez utiliser ce modèle. Ce tableau est aussi disponible en format Excel.

Concernant les consommations, nous préconisons de définir, selon la taille de votre structure et en fonction de votre stratégie, un ou deux objectifs à suivre plus précisément soit 1 ou 2 indicateurs proposés dans le tableau ci-dessous sur une à plusieurs années. Des propositions d'unités sont suggérées qu'il conviendra de personnaliser (*).

[illegible]